



Action du 22 mars 2018 aux Finances Publiques !

POUR UN SERVICE PUBLIC GRATUIT DE PROXIMITE !!!

Au bord du gouffre : les services publics sont à l'asphyxie, **asphyxie volontaire** à cause des politiques successives, mais qu'est-ce que cela veut dire ? Après avoir supprimé des milliers d'emplois, dématérialisé tout au maximum par internet, l'État est arrivé au bout du bout. Il ne lui reste plus qu'à **PRIVATISER** ses missions.

À la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), on ne va bientôt plus pouvoir assumer nos missions et les usagers vont malheureusement en découvrir/subir les conséquences.

MAIS IL SERA TROP TARD !

Le grand public se satisferait bien des suppressions d'emplois « aux impôts » ! **mais êtes vous prêts à payer pour un service gratuit aujourd'hui ?**

- sans les emplois nécessaires, fini l'accueil au guichet ou alors vous devrez subir des attentes interminables !
- sans les emplois nécessaires, fini l'accueil et le conseil dans les zones rurales !
- sans les emplois nécessaires, fini les réponses par téléphone !

MAIS TOUT PAR INTERNET !

Êtes-vous prêts à prendre des journées de congés pour aller vous renseigner sur vos droits, sur une démarche fiscale ?

Êtes-vous prêts à poser une question par Internet à un interlocuteur fiscal, et à renouveler cette démarche autant de fois que vous aurez de nouvelles questions ?

Êtes-vous prêts à payer une communication téléphonique pour avoir un renseignement fiscal ?

En clair, **êtes-vous prêts à payer** pour un service public qui doit être assuré par l'État, et donc supporté par tout le monde, et qui doit être égalitaire où que l'on habite sur le territoire ?

Vous n'êtes pas convaincus ? Exemples :

- L'état a privatisé l'examen du code de la route : coût 30 € !
- Les préfectures n'assurent plus la réalisation des cartes grises : à vous de faire entièrement la démarche par internet uniquement, ou de payer un prestataire : coût entre 30 et 35 €.
- Pour vos impôts : coût d'un appel vers un numéro commençant par 08 ? entre 0,20€ et 0,80 € par minute soit entre 2€ et 8 € pour une communication moyenne de 10 minutes, attente comprise !!!
- La Poste envisage de vous renseigner pour faire votre déclaration de revenus : coût 50€.
- La déclaration de TVA est obligatoirement à faire par internet ou par l'intermédiaire d'un comptable avec les coûts que cela génère...

Et pensez-vous sincèrement que la privatisation des Services Publics entraînera une baisse de vos impôts ? BIEN EVIDEMMENT NON !

Nous militons et défendons un Service Public républicain de proximité, de qualité, ouvert à tous les citoyens.